



Conseil d'administration

316^e session, Genève, 1-16 novembre 2012

GB.316/INF/2

POUR INFORMATION

Colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés ¹

Table des matières

	<i>Page</i>
Partie I. Propositions approuvées entre juin et novembre 2012	1
Intégration des politiques	1
I/1. Réunion régionale sur la formation et le partage des connaissances: Mesure et suivi des progrès accomplis dans le domaine du travail décent.....	1
I/2. Réunion régionale sur l'amélioration des statistiques du travail en vue de mesurer le travail décent en Asie et dans le Pacifique	2
Secteur de l'emploi.....	3
Compétences et employabilité	3
I/3. Programme régional de formation dans le domaine des services de l'emploi....	3
Sécurité sociale	4
I/4. Conférence interrégionale sur l'amélioration de la protection sociale et la promotion de l'emploi	4
Protection des travailleurs.....	5
I/5. Réunion régionale tripartite sur les politiques salariales dans les pays arabes ...	5
Sécurité et santé au travail.....	6
I/6. Neuvième atelier international de formation financée par des bourses consacré aux approches participatives destinées à améliorer la sécurité et la santé au travail dans les PME et dans le secteur informel	6
Migrations internationales.....	7
I/7. Cinquième forum de l'ASEAN sur les travailleurs migrants: Réglementation du recrutement.....	7
I/8. Voyage d'étude sur les politiques et programmes en matière de migrations de main-d'œuvre.....	9

¹ Tous les représentants des employeurs et des travailleurs invités aux réunions mentionnées dans ce document seront désignés conformément à la pratique établie.

Conditions de travail et d'emploi	9
I/9. Conférence régionale sur la convention n° 189: Sensibilisation et partage des connaissances.....	9
Secteur du dialogue social.....	11
I/10. Réunion interrégionale des partenaires sociaux ibéro-américains sur le dialogue social et l'emploi des jeunes	11
Activités pour les employeurs.....	12
I/11. Atelier régional pour une formation à l'utilisation du guide EESE à l'intention des organisations d'employeurs	12
I/12. Atelier régional pour les employeurs: Les femmes dans la gestion d'entreprise	13
I/13. Atelier sous-régional pour les employeurs: Les femmes dans la gestion d'entreprise	14
I/14. Atelier sous-régional sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la construction.....	15
I/15. Colloque sous-régional sur le thème «Comment se réinventer dans le monde de demain: Le nouveau défi pour les organisations d'employeurs en Afrique»	16
I/16. Réunion régionale pour les employeurs sur le thème «Les femmes dans la gestion d'entreprise»	17
I/17. Forum régional sur l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest: Dimensions économiques et sociales et développement durable.....	18
Activités pour les travailleurs.....	19
I/18. Atelier sous-régional sur le renforcement des politiques du CSU en matière d'égalité entre les sexes	19
I/19. Atelier sous-régional sur le dialogue social, la liberté syndicale et la négociation collective	20
I/20. Réunion régionale du Réseau des droits de l'homme et des droits syndicaux ...	22
I/21. Formation à l'intention des juristes des syndicats sur l'utilisation des normes internationales du travail devant les tribunaux nationaux, en particulier dans le domaine de la liberté syndicale	22
I/22. Séminaire régional sur les nouvelles tendances en matière de négociation collective en temps de crise	23
I/23. Séminaire sous-régional sur la Déclaration sur les entreprises multinationales pour les syndicats du secteur pétrolier des Nouveaux Etats indépendants (NEI).....	24
I/24. Réunion sous-régionale d'information pour les syndicats sur les programmes par pays de promotion du travail décent.....	25
I/25. Réunion technique du Groupe de travail régional sur le processus d'autoréforme syndicale en Amérique latine et dans les Caraïbes	26
I/26. Réunion sous-régionale sur le thème «Organiser les travailleurs domestiques en vue du travail décent»	27
I/27. Atelier régional sur les stratégies des syndicats vis-à-vis des multinationales latino-américaines.....	28
I/28. Stage sous-régional de formation syndicale des syndicalistes sur l'amélioration de la productivité pour la promotion de l'emploi, des salaires et de la négociation collective en Afrique	29

I/29. Réunion régionale à l'intention des éducateurs syndicaux sur le renforcement des syndicats par l'éducation syndicale.....	30
I/30. Formation régionale à l'intention des juristes sur l'utilisation des normes internationales du travail devant les tribunaux nationaux, en particulier dans le domaine de la liberté syndicale	31
Relations professionnelles et relations d'emploi.....	32
I/31. Séminaire régional sur le dialogue social et le tripartisme en Amérique latine	32
Activités sectorielles	33
I/32. Réunion interrégionale sur la lutte contre le travail forcé dans la pêche	33
Administration et inspection du travail	35
I/33. Forum régional sur le partage des connaissances: L'inspection du travail et le secteur du travail domestique	35
Partie II. Informations additionnelles	36
Secteur de la protection sociale	36
II/1. Réunion sous-régionale sur la santé et la sécurité au travail et l'environnement dans les Caraïbes	36
Secteur de l'emploi.....	36
II/2. Troisième atelier régional sur la validation des compétences professionnelles	36
II/3. Conférence régionale sur les emplois verts en Asie	36
Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés	39

Partie I. Propositions approuvées entre juin et novembre 2012

Intégration des politiques

I/1. Réunion régionale sur la formation et le partage des connaissances: Mesure et suivi des progrès accomplis dans le domaine du travail décent

Date proposée:	27-28 septembre 2012
Lieu:	Kiev, Ukraine
Financement:	Union européenne (25 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arménie, Azerbaïdjan, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Kirghizistan, République de Moldova, Fédération de Russie, Serbie et Ukraine
Composition:	
Représentants gouvernementaux:	18
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) partager l'expérience acquise en Ukraine avec d'autres pays d'Europe centrale et orientale et diffuser des méthodes et des statistiques; ii) examiner comment d'autres pays pourraient mettre au point leur propre stratégie pour mieux mesurer le travail décent.
Experts invités:	<p>Deux experts internationaux</p> <p>Deux experts nationaux</p>
Observateurs:	<p>Deux représentants des travailleurs</p> <p>Deux représentants des employeurs</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ²
Langues de travail:	Anglais et russe

² Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

I/2. Réunion régionale sur l'amélioration des statistiques du travail en vue de mesurer le travail décent en Asie et dans le Pacifique

Date proposée:	27-30 novembre 2012
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Union européenne (40 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (32 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Indonésie, Mongolie, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Samoa, Sri Lanka et Thaïlande
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20 (deux par pays dont un représentant du ministère du Travail et un du Bureau national de statistique)
b) représentants des employeurs:	1 (Philippines)
c) représentants des travailleurs:	1 (Philippines)
Objectifs de la réunion:	i) partager l'expérience acquise dans les pays visés par le projet MAP avec d'autres pays d'Asie du Sud et du Sud-Est ³ ; ii) fournir un appui aux pays en ce qui concerne la collecte et l'analyse de statistiques du travail décent et leur exploitation pour l'élaboration des politiques et la planification du développement.
Experts invités:	Experts nationaux des pays visés par le projet MAP (deux par pays)
Normes internationales du travail pertinentes:	Conventions fondamentales de l'OIT ⁴
Langue de travail:	Anglais

³ Projet pour le contrôle et l'évaluation des progrès du travail décent en Asie.

⁴ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; et convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Secteur de l'emploi

Compétences et employabilité

I/3. Programme régional de formation dans le domaine des services de l'emploi

Date proposée:	16-19 octobre 2012
Lieu:	Bangkok, Thaïlande
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao, Pakistan, Philippines, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	10
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs du programme:	<p>i) permettre aux pays participants d'améliorer leurs connaissances et de renforcer leurs capacités en ce qui concerne les activités et le fonctionnement des centres de services pour l'emploi;</p> <p>ii) étendre le réseau afin d'offrir des opportunités aux demandeurs d'emploi, tant dans leur propre pays qu'à l'étranger.</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 88) sur le service de l'emploi, 1948; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; et recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004
Langue de travail:	Anglais

Sécurité sociale**I/4. Conférence interrégionale sur l'amélioration de la protection sociale et la promotion de l'emploi**

Date proposée:	22-23 novembre 2012
Lieu:	Bruxelles, Belgique
Financement:	Union européenne (70 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Burkina Faso, Cambodge et Honduras
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	3
b) représentants des employeurs:	3
c) représentants des travailleurs:	3
Objectifs de la conférence:	<ul style="list-style-type: none">i) présenter les résultats et les enseignements tirés du projet BIT/UE sur l'amélioration de la protection sociale et la promotion de l'emploi à l'aide d'exemples issus des plans d'action nationaux;ii) envisager les moyens de mieux coordonner la protection sociale et les politiques de l'emploi à travers le dialogue social;iii) déterminer les recommandations qui pourraient être adressées aux partenaires du développement concernant la coopération technique dans les pays à faible revenu en vue de renforcer la cohérence entre la protection sociale et les politiques de l'emploi.
Experts invités:	Consultants, auteurs des rapports par pays Coordonnateurs de projets nationaux Représentants d'institutions universitaires
Observateurs:	Représentants d'institutions participant à l'Initiative pour un socle de protection sociale Représentants des institutions de coopération technique des pays donateurs Autres représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs des pays participants Organisation internationale des employeurs (OIE)

	Confédération syndicale internationale (CSI)
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 102) concernant la sécurité sociale (norme minimum), 1952; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et recommandation (n° 202) sur les socles de protection sociale, 2012
Langues de travail:	Anglais, français, espagnol

Protection des travailleurs

I/5. Réunion régionale tripartite sur les politiques salariales dans les pays arabes

Date proposée:	17-20 septembre 2012
Lieu:	Amman, Jordanie
Financement:	CTBO (108 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arabie saoudite, Bahreïn, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Tunisie et Yémen
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	12
b) représentants des employeurs:	12
c) représentants des travailleurs:	12
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) chercher des moyens d'améliorer l'analyse des évolutions et des politiques salariales; ii) donner aux participants des outils qui leur permettront de contribuer à la mise en place de politiques salariales nationales plus inclusives, plus cohérentes et plus efficaces; iii) étudier les institutions, les critères et les difficultés dans le domaine de la fixation des salaires minima; iv) renforcer les capacités techniques requises pour évaluer le rôle de la négociation collective et des partenaires sociaux dans la fixation des salaires.
Experts invités:	Experts d'Égypte et de Tunisie

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; et convention (n° 131) sur la fixation des salaires minima, 1970
Langues de travail:	Anglais et arabe

Sécurité et santé au travail

I/6. Neuvième atelier international de formation financée par des bourses consacré aux approches participatives destinées à améliorer la sécurité et la santé au travail dans les PME et dans le secteur informel

Date proposée:	19-23 novembre 2012
Lieu:	Incheon, République de Corée
Financement:	Programme de partenariat OIT-Corée (48 000 dollars E.-U.) KOSHA ⁵ (30 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Cambodge, Chine, Fidji, Inde, Indonésie, République démocratique populaire lao et Papouasie-Nouvelle-Guinée
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	7
b) représentants des employeurs:	7
c) représentants des travailleurs:	7
Objectifs de l'atelier:	i) transférer les connaissances ou l'information sur les approches participatives destinées à améliorer la SST; ii) promouvoir le dialogue au sein des délégations nationales et entre elles afin d'améliorer l'efficacité des politiques; iii) former les formateurs locaux dans leur propre pays pour diffuser les méthodologies participatives;

⁵ Agence coréenne pour la sécurité et la santé au travail.

	iv) présenter un plan d'action comportant des stratégies de sensibilisation et de formation dans le domaine de la SST au niveau national.
Experts invités:	Experts en SST, spécialisés dans les méthodes de formation participatives orientées vers l'action Un expert en techniques de la sécurité au travail Un expert en hygiène industrielle
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006; recommandation (n° 164) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; et recommandation (n° 197) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Langue de travail:	Anglais

Migrations internationales

I/7. Cinquième forum de l'ASEAN⁶ sur les travailleurs migrants: Réglementation du recrutement

Date proposée:	9-10 octobre 2012
Lieu:	Siem Reap, Cambodge
Financement:	Gouvernement du Canada (17 500 dollars E.-U.) Gouvernement de l'Australie (1 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (2 400 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, République démocratique populaire lao, Malaisie, Myanmar, Philippines, Singapour, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20
b) représentants des employeurs:	15
c) représentants des travailleurs:	15

⁶ Association des Nations de l'Asie du Sud-Est.

Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none">i) permettre un échange de vues sur les expériences vécues, les difficultés rencontrées et les bonnes pratiques suivies pour améliorer la sensibilisation et les services d'information concernant la protection des droits des travailleurs migrants, promouvoir leurs droits et leur dignité et assurer une meilleure compréhension de leur situation;ii) permettre un échange d'expériences et de connaissances concernant l'amélioration des services de recrutement, conformément à la Déclaration de l'ASEAN, en tenant dûment compte des besoins et de la vulnérabilité des travailleurs migrants;iii) recenser les initiatives qui ont favorisé la mise en œuvre des recommandations ainsi que les lacunes qui restent encore à combler; formuler des recommandations en vue de régler plus efficacement les pratiques suivies en matière de recrutement, l'objectif étant de faire diminuer les coûts liés à la migration et les irrégularités et de promouvoir les migrations légales.
Experts invités:	<p>Un représentant de l'Agence coréenne pour le développement des ressources humaines (HRD Corée)</p> <p>Un chercheur</p>
Observateurs:	<p>ASEAN</p> <p>Organisation internationale pour les migrations (OMI)</p> <p>ONU-Femmes</p> <p>Groupe de travail de l'ASEAN sur les travailleurs migrants</p>
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	<p>Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et Cadre multilatéral de l'OIT pour les migrations de main-d'œuvre</p>
Langue de travail:	Anglais

I/8. Voyage d'étude sur les politiques et programmes en matière de migrations de main-d'œuvre

Date proposée:	11-15 novembre 2012
Lieu:	Rome, Italie
Financement:	Commission européenne (57 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	République de Moldova et Ukraine
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8 (quatre par pays)
b) représentants des employeurs:	6 (trois par pays)
c) représentants des travailleurs:	6 (trois par pays)
Objectifs du voyage d'étude:	<p>i) échanger des connaissances avec les institutions et homologues en Italie pour renforcer la capacité des interlocuteurs nationaux de concevoir et mettre en œuvre des politiques et programmes fondés sur les droits dans le domaine des migrations de main-d'œuvre;</p> <p>ii) procéder à un échange de vues sur les domaines prioritaires en vue d'une coopération possible, notamment les accords de coopération syndicale pour la protection des migrants entre pays d'origine et pays d'accueil.</p>
Expert invité:	Un consultant international spécialisé dans les questions relatives à l'emploi et aux migrations
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; et convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997
Langues de travail:	Italien, moldave et ukrainien

Conditions de travail et d'emploi

I/9. Conférence régionale sur la convention n° 189: Sensibilisation et partage des connaissances

Date proposée: 22-24 octobre 2012

Lieu:	Le Caire, Egypte
Financement:	CTXB (60 000 dollars E.-U.) Compte de programmes spéciaux (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Arabie saoudite, Bahreïn, Emirats arabes unis, Iraq, Jordanie, Koweït, Liban, Oman, Qatar et Yémen
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	20 (deux par pays dont un représentant du ministère du Travail et un du ministère de l'Intérieur)
b) représentants des employeurs:	10
c) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la conférence:	i) sensibiliser les mandants de la région à la convention n° 189 et à la recommandation n° 201; ii) partager connaissances et données d'expérience concernant l'extension de la législation du travail aux travailleurs domestiques, son application et la réglementation des activités des agences de recrutement.
Observateurs:	Union générale des chambres de commerce, d'industrie et d'agriculture des pays arabes (GUCCIAAC) Conseil de coopération du Golfe (CCG) Organisation arabe du travail (OAT) Réseau international des travailleurs domestiques (IDWN) Migrant Forum Asia Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme (HCDH) Organisation internationale des employeurs (OIE) Confédération syndicale internationale (CSI)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; et recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011
Langues de travail:	Anglais et arabe

Secteur du dialogue social

I/10. Réunion interrégionale des partenaire sociaux ibéro-américains sur le dialogue social et l'emploi des jeunes

Date proposée:	27-29 octobre
Lieu:	Madrid, Espagne
Financement:	SEGIB ⁷ (10 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (80 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Espagne, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Portugal, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
a) représentants des employeurs:	10
b) représentants des travailleurs:	10
Objectifs de la réunion:	<ul style="list-style-type: none"> i) analyser les politiques de promotion du travail décent pour les jeunes dans les pays ibéro-américains; ii) parvenir à un consensus entre employeurs et travailleurs sur un plan d'action conjoint dans le domaine de l'emploi des jeunes; iii) recommander des actions et des politiques aux chefs d'Etat et de gouvernement en vue du Sommet ibéro-américain qui doit se tenir en novembre 2012.
Observateurs:	SEGIB
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession),

⁷ Secrétariat général ibéro-américain.

1958; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999; recommandation (n° 35) sur la contrainte indirecte au travail, 1930; recommandation (n° 81) sur l'inspection du travail, 1947; recommandation (n° 90) sur l'égalité de rémunération, 1951; recommandation (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 146) sur l'âge minimum, 1973; recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984; et recommandation (n° 190) sur les pires formes de travail des enfants, 1999

Langues de travail: Espagnol et portugais

Activités pour les employeurs

I/11. Atelier régional pour une formation à l'utilisation du guide EESE⁸ à l'intention des organisations d'employeurs

Date proposée: 1^{er}-3 octobre 2012

Lieu: Johannesburg, Afrique du Sud

Financement: Budget ordinaire de l'OIT (100 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Angola, Bénin, Botswana, Burkina Faso, Cameroun, Congo, Ethiopie, Gabon, Ghana, Guinée, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Mali, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Sénégal, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Togo, Ouganda, Zambie et Zimbabwe

Composition:

Représentants des employeurs: 28

Objectifs de l'atelier: i) équiper les organisations d'employeurs d'outils pour évaluer l'environnement favorable;

⁸ *Enabling Environment for Sustainable Enterprises.*

	<ul style="list-style-type: none"> ii) renforcer les capacités des organisations d'employeurs grâce à des stratégies visant l'établissement d'un programme de promotion structurée des politiques, ainsi qu'une participation effective au dialogue social pour des entreprises durables; iii) équiper les organisations d'employeurs d'outils leur permettant de remplir leur mission en tant qu'organisations d'entreprises.
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 168) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 176) sur la promotion de l'emploi et la protection contre le chômage, 1988; et Conclusions concernant la promotion d'entreprises durables adoptées par la Conférence internationale du Travail à sa session de 2007
Langues de travail:	Anglais et français

I/12. Atelier régional pour les employeurs: Les femmes dans la gestion d'entreprise

Date proposée:	1 ^{er} -3 octobre 2012
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Gouvernement de la Norvège (30 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (13 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Etat plurinational de Bolivie, Brésil, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Uruguay et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des employeurs:	18
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) partager des informations sur la place réservée aux femmes dans la gestion d'entreprise en Amérique latine, analyser et commenter l'évolution du rôle des femmes dans ce domaine; ii) recenser les bonnes pratiques suivies par les organisations d'employeurs dans leurs politiques et stratégies visant à donner davantage de place aux femmes dans la gestion d'entreprises et

proposer des stratégies pour que les organisations d'employeurs et les entreprises collaborent en vue d'accroître la proportion de femmes occupant des postes à responsabilités à tous les niveaux;

- iii) contribuer à la création de réseaux entre les organisations d'employeurs, les entreprises et les experts afin de favoriser la mise en commun des connaissances en matière de promotion d'égalité entre les sexes dans le monde de l'entreprise au niveau régional.

Experts invités: Deux experts

Langue de travail: Espagnol

**I/13. Atelier sous-régional pour les employeurs:
Les femmes dans la gestion d'entreprise**

Date proposée: 15-17 octobre 2012

Lieu: Johannesburg, Afrique du Sud

Financement: Gouvernement de la Norvège (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Botswana, Ethiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe

Composition:

Représentants des employeurs: 17

- Objectifs de l'atelier:
- i) analyser et commenter l'évolution du rôle des femmes dans le domaine de la gestion d'entreprise;
 - ii) recenser les bonnes pratiques, soit les politiques et les stratégies des organisations d'employeurs et des entreprises les plus aptes à assurer la progression des femmes dans la gestion d'entreprise;
 - iii) proposer des stratégies et une voie à suivre pour que les organisations d'employeurs et les entreprises collaborent en vue d'accroître la proportion de femmes dans la gestion d'entreprises à tous les niveaux;

- iv) contribuer à la création de réseaux entre les organisations d'employeurs, les entreprises et les experts, afin de favoriser la mise en commun des connaissances et des bonnes pratiques en matière d'égalité entre les hommes et les femmes dans le monde de l'entreprise.

Experts invités:	Trois chercheurs de la région
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 101) sur les congés payés (agriculture), 1952; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000
Langue de travail:	Anglais

I/14. Atelier sous-régional sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la construction

Date proposée:	14-15 novembre 2012
Lieu:	San Salvador, El Salvador
Financement:	Gouvernement des Etats-Unis (16 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
Représentants des employeurs:	14
Objectif de l'atelier:	Confronter les expériences eu égard à la nécessité d'investir pour améliorer la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la construction.
Experts invités:	Un expert en sécurité et hygiène Le coordonnateur du projet CEMPRO/Chambre guatémaltèque de la construction
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 155) sur la sécurité et la santé des travailleurs, 1981; convention (n° 161) sur les services de santé au travail, 1985; convention (n° 167) sur la sécurité et la santé dans la construction, 1988; et convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006
Langue de travail:	Espagnol

I/15. Colloque sous-régional sur le thème « Comment se réinventer dans le monde de demain: Le nouveau défi pour les organisations d'employeurs en Afrique »

Date proposée:	26-28 novembre 2012
Lieu:	Port-Louis, Maurice
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (95 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Egypte, Ethiopie, Gambie, Ghana, Kenya, Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, Rwanda, Seychelles, Soudan, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
Représentants des employeurs:	22
Objectifs du colloque:	<ul style="list-style-type: none"> i) recenser les stratégies, pratiques, outils ou services novateurs ou bien établis mis au point par des dirigeants d'organisations d'entreprises; ii) promouvoir une compréhension commune du rôle des associations d'entreprises dans un environnement en mutation du fait de la mondialisation; iii) établir un cadre de référence unique pour l'Afrique en coordination avec Business Africa, en vue de l'élaboration d'un programme d'appui aux associations d'entreprises nationales; iv) améliorer l'image des organisations d'employeurs pour accompagner leur processus de développement.
Experts invités:	<p>Un expert de l'Organisation internationale des employeurs</p> <p>Un consultant/facilitateur</p>
Observateurs:	<p>Organisation des employeurs d'Afrique de l'Est (EAEO)</p> <p>Forum sur le secteur privé de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC)</p> <p>Business Africa</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; et convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964

Langue de travail: Anglais

**I/16. Réunion régionale pour les employeurs sur le thème
«Les femmes dans la gestion d'entreprise»**

Date proposée: 3-4 décembre 2012

Lieu: Kiev, Ukraine

Financement: CTBO (30 000 dollars E.-U.)
FNUAP⁹ (4 300 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Albanie, Arménie, Azerbaïdjan, Bélarus, Croatie, Géorgie, Hongrie, République de Moldova, Monténégro, Fédération de Russie, Serbie, Slovénie, ex-République yougoslave de Macédoine, Ukraine et Ouzbékistan

Composition:

Représentants des employeurs: 16

Objectifs de la réunion:

- i) réunir des informations sur la situation des femmes dans la gestion d'entreprise en Europe orientale et centrale, en Fédération de Russie, dans le Caucase et en Asie centrale; analyser l'évolution du rôle des femmes dans la gestion d'entreprise et en débattre;
- ii) recenser les bonnes pratiques dans le domaine des politiques et stratégies suivies par les organisations d'employeurs et au niveau de l'entreprise pour assurer la progression des femmes dans la gestion d'entreprise;
- iii) proposer des stratégies pour que les organisations et les entreprises collaborent en vue d'accroître la proportion de femmes dans la gestion d'entreprise, à tous les niveaux.

Experts invités: Deux chercheurs

Normes internationales du travail pertinentes: Convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000

⁹ Fonds des Nations Unies pour la population.

Langues de travail: Anglais et russe

I/17. Forum régional sur l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest: Dimensions économiques et sociales et développement durable

Date proposée: 12-13 décembre 2012

Lieu: Dakar, Sénégal

Financement: CTBO (46 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo

Composition:

Représentants des employeurs: 16 (un par pays)

Objectifs du forum:

- i) examiner le niveau de participation des organisations d'employeurs aux consultations, au dialogue et aux positions prises dans leurs pays respectifs;
- ii) présenter aux organisations d'employeurs la situation actuelle des négociations menées dans le cadre de l'APE;
- iii) aider les organisations d'employeurs parties à l'APE à adopter une position commune sur les prochaines étapes de la négociation;
- iv) identifier des plans pour les mesures et les programmes mis en œuvre dans le cadre de l'APE sur la productivité, le dialogue social, l'efficacité énergétique, les normes environnementales, la responsabilité sociale des entreprises, afin d'aider les entreprises affiliées à des organisations d'employeurs.

Experts invités: Un expert de la délégation de l'Union européenne, Dakar

Dix consultants d'Afrique de l'Ouest

Observateurs: Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO)

Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA)

	Union européenne (UE)
	Banque mondiale
	Agence française de développement (AFD)
	Banque africaine de développement (BAD)
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; recommandation (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; recommandation (n° 169) concernant la politique de l'emploi (dispositions complémentaires), 1984; recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998; recommandation (n° 195) sur la mise en valeur des ressources humaines, 2004; et résolution concernant le tripartisme et le dialogue social, 2002
Langues de travail:	Anglais et français

Activités pour les travailleurs

I/18. Atelier sous-régional sur le renforcement des politiques du CSU¹⁰ en matière d'égalité entre les sexes

Date proposée:	27-29 juin 2012
Lieu:	Managua, Nicaragua
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (8 700 dollars E.-U.) Fondation <i>Paz y Solidaridad</i> (20 300 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
Représentants des travailleurs:	30
Objectifs de l'atelier:	i) examiner les activités menées par les organisations syndicales dans les domaines de l'égalité et de l'équité entre les sexes suite à la mise en œuvre, aux niveaux national et

¹⁰ Conseil syndical unitaire d'Amérique centrale et des Caraïbes.

sous-régional, du plan de travail de la CSU-CRAMS ¹¹ approuvé en novembre 2011;

- ii) analyser les liens qui existent entre les mesures de promotion de l'égalité entre les sexes et les programmes nationaux et sous-régionaux en matière de travail décent, de manière à renforcer l'application du plan d'action CSU-CRAMS sur l'égalité des sexes et à promouvoir la ratification de la convention n° 189;
- iii) renforcer les mécanismes de coordination et d'action du CSU afin de soutenir la mise en œuvre du plan d'action 2012-2015 sur l'égalité entre les sexes.

Experts invités:

Deux représentants d'institutions universitaires et d'instituts de recherche

Un représentant de la CSA

Un représentant du CSU

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; convention (n° 183) sur la protection de la maternité, 2000; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; recommandation (n° 90) sur l'égalité de rémunération, 1951; recommandation (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; recommandation (n° 165) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; et recommandation (n° 191) sur la protection de la maternité, 2000.

Langue de travail:

Espagnol

I/19. Atelier sous-régional sur le dialogue social, la liberté syndicale et la négociation collective

Date proposée:

2-4 juillet 2012

¹¹ Commission régionale élargie des femmes syndicalistes.

Lieu:	Managua, Nicaragua
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (7 600 dollars E.-U.) Fondation <i>Paz y Solidaridad</i> (17 500 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Costa Rica, République dominicaine, El Salvador, Guatemala, Honduras, Nicaragua et Panama
Composition:	
Représentants des travailleurs:	24
Objectifs de l'atelier:	<ul style="list-style-type: none"> i) analyser la situation du dialogue social bipartite et tripartite dans les pays de la sous-région ainsi que la participation des syndicats; ii) analyser la situation de la liberté syndicale et de la négociation collective dans la région, en tenant dûment compte de la question de l'égalité entre les sexes, sous l'angle notamment des progrès accomplis en direction du dialogue social et du tripartisme effectif ou des obstacles qui restent encore à surmonter en la matière; iii) définir une stratégie de défense de la liberté d'association et de la négociation collective qui soit axée sur l'égalité entre les sexes.
Experts invités:	<p>Un représentant d'une institution universitaire ou d'un institut de recherche</p> <p>Un expert de la Confédération syndicale des travailleurs et des travailleuses des Amériques (CSA)</p> <p>Un expert du Conseil syndical unitaire d'Amérique centrale et des Caraïbes (CSU)</p>
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 141) sur les organisations de travailleurs ruraux, 1975; convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978; et convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Espagnol

I/20. Réunion régionale du Réseau des droits de l'homme et des droits syndicaux

Date proposée:	10-13 septembre 2012
Lieu:	Asunción, Paraguay
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.) CSI ¹² (15 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Guatemala, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou et République bolivarienne du Venezuela
Composition:	
Représentants des travailleurs:	25
Objectifs de la réunion:	i) renforcer la capacité du Réseau des droits humains et syndicaux en Amérique latine afin qu'il puisse recourir aux organes de contrôle de l'OIT dans une perspective plus stratégique; ii) envisager les moyens de garantir l'application effective des normes internationales du travail, notamment celles relatives à la liberté syndicale et à la négociation collective.
Experts invités:	Deux experts appartenant au mouvement syndical international
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; et convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949
Langue de travail:	Espagnol

I/21. Formation à l'intention des juristes des syndicats sur l'utilisation des normes internationales du travail devant les tribunaux nationaux, en particulier dans le domaine de la liberté syndicale

Date proposée:	13-15 septembre 2012
Lieu:	Asunción, Paraguay
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (30 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, République dominicaine, Equateur, Guatemala,

¹² Confédération syndicale internationale.

Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou,
Uruguay et République bolivarienne du Venezuela

Composition:

Représentants des travailleurs: 25

Objectifs de la réunion:

- i) familiariser les participants à l'utilisation du système des normes internationales du travail;
- ii) voir quand et comment les juristes peuvent invoquer le droit international du travail;
- iii) examiner les normes internationales du travail et le recours qui peut y être fait devant les juridictions dans des domaines clés tels que la liberté syndicale et le droit de négociation collective.

Observateurs: Cinq juristes (locaux)

Normes internationales du travail pertinentes: Conventions fondamentales de l'OIT

Langue de travail: Espagnol

I/22. Séminaire régional sur les nouvelles tendances en matière de négociation collective en temps de crise

Date proposée: 24-28 septembre 2012

Lieu: Beijing, Chine

Financement: ACFTU ¹³ (70 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Australie, Bangladesh, Cambodge, Chine, République de Corée, Fidji, Inde, Indonésie, Japon, République démocratique populaire lao, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, Singapour, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam

Composition:

Représentants des travailleurs: 35

Objectifs de la réunion:

- i) permettre un échange entre les participants sur la manière dont les pratiques de dialogue social se sont ressenties de la crise mondiale;

¹³ Fédération des syndicats de Chine.

- ii) faire mieux connaître les pratiques de négociation collective et de syndicalisation;
- iii) démontrer qu'il est possible de renforcer la négociation collective et présenter des méthodes à employer à cette fin.

Experts invités:	CSI-Asie Représentants syndicaux d'Afrique du Sud, de Chine, d'Inde, d'Indonésie et du Royaume-Uni
Observateurs:	ACFTU Fédérations syndicales internationales
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 151) sur les relations de travail dans la fonction publique, 1978
Langue de travail:	Anglais

I/23. Séminaire sous-régional sur la Déclaration sur les entreprises multinationales¹⁴ pour les syndicats du secteur pétrolier des Nouveaux Etats indépendants (NEI)

Date proposée:	2-3 octobre 2012
Lieu:	Baku, Azerbaïdjan
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Azerbaïdjan, Kazakhstan et Fédération de Russie
Composition:	
Représentants des travailleurs:	20
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none"> i) présenter les nouveaux principes directeurs de l'OCDE ainsi qu'un guide sur la Déclaration sur les entreprises multinationales établi par le BIT à l'attention des travailleurs; ii) préparer des plans, par région et par secteur, pour l'utilisation du guide.

¹⁴ Déclaration de principes tripartite concernant les entreprises multinationales et la politique sociale.

Experts invités:	IndustriALL, Fédération syndicale internationale Confédération syndicale internationale (CSI) Commission syndicale consultative auprès de l'OCDE (TUAC)
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale; convention (n° 110) sur les plantations, 1958; convention (n° 115) sur la protection contre les rayonnements, 1960; convention (n° 119) sur la protection des machines, 1963; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 130) concernant les soins médicaux et les indemnités de maladie, 1969; convention (n° 135) concernant les représentants des travailleurs, 1971; convention (n° 136) sur le benzène, 1971; convention (n° 139) sur le cancer professionnel, 1974; convention (n° 142) sur la mise en valeur des ressources humaines, 1975; ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT ¹⁵ .
Langues de travail:	Anglais et russe

I/24. Réunion sous-régionale d'information pour les syndicats sur les programmes par pays de promotion du travail décent

Date proposée:	8-12 octobre 2012
Lieu:	Dar es-Salaam, République-Unie de Tanzanie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (100 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Erythrée, Ethiopie, Kenya, Lesotho, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Rwanda, Seychelles, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
Représentants des travailleurs:	20

¹⁵ Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 100) sur l'égalité de rémunération, 1951; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 111) concernant la discrimination (emploi et profession), 1958; convention (n° 138) sur l'âge minimum, 1973; convention (n° 182) sur les pires formes de travail des enfants, 1999.

Objectif de la réunion:	Permettre la participation des syndicats à la mise en œuvre des programmes par pays de promotion du travail décent à l'échelon national et renforcer cette participation en utilisant les dossiers d'information d'ACTRAV
Experts invités:	CSI-Afrique Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA) Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC) Confédération syndicale d'Afrique de l'Est (EATUC)
Observateurs:	Trois représentants de syndicats tanzaniens
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976
Langue de travail:	Anglais

I/25. Réunion technique du Groupe de travail régional sur le processus d'autoréforme syndicale en Amérique latine et dans les Caraïbes

Date proposée:	15-16 octobre 2012
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (44 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Brésil, Chili, Colombie, République dominicaine, Honduras et Paraguay
Composition:	
Représentants des travailleurs:	13
Objectifs de la réunion:	i) présenter, analyser et hiérarchiser la série de propositions sur l'autoréforme syndicale qui ont été établies par les organisations syndicales dans le cadre du projet FSAL/ACTRAV/OIT ¹⁶ ;

¹⁶ Renforcer les syndicats pour relever les nouveaux défis de l'intégration en Amérique latine.

- ii) évaluer l'expérience des projets nationaux prioritaires en cours d'exécution;
- iii) élaborer des propositions pour la mise en œuvre des priorités stratégiques de l'autoréforme syndicale établies aux niveaux régional et national pour 2012-2016 dans le cadre du projet FSAL/ACTRAV/OIT.

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976

Langue de travail:

Espagnol

I/26. Réunion sous-régionale sur le thème «Organiser les travailleurs domestiques en vue du travail décent»

Date proposée:

15-19 octobre 2012

Lieu:

Kuala Lumpur, Malaisie

Financement:

Budget ordinaire de l'OIT (25 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique:

Bangladesh, Chine, République de Corée, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal et Philippines

Composition:

Représentants des travailleurs:

20

Objectif de la réunion:

Examiner par quels moyens les syndicats peuvent renforcer leur capacité d'organiser les travailleurs domestiques.

Observateurs:

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)

Réseau international des travailleurs/euses domestiques (IDWN)

Normes internationales du travail pertinentes:

Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; convention (n° 144) sur les

consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; convention (n° 156) sur les travailleurs ayant des responsabilités familiales, 1981; convention (n° 181) sur les agences d'emploi privées, 1997; convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; recommandation (n° 198) sur la relation de travail, 2006; et recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011

Langue de travail: Anglais

I/27. Atelier régional sur les stratégies des syndicats vis-à-vis des multinationales latino-américaines

Date proposée: 19-21 novembre 2012

Lieu: Montevideo, Uruguay

Financement: Fondation Friedrich Ebert, Uruguay (25 000 dollars E.-U.)

Budget ordinaire de l'OIT (15 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Argentine, Brésil, Chili, Colombie, République dominicaine, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou et Uruguay

Composition:

Représentants des travailleurs: 26

Objectifs de l'atelier:

- i) examiner comment l'approche syndicale vis-à-vis des entreprises multinationales s'inscrit dans la stratégie en faveur du développement durable établie par les organisations syndicales régionales, nationales et sectorielles;
- ii) établir un répertoire des entreprises latino-américaines pour servir de référence régionale commune et appuyer l'action syndicale correspondante;
- iii) analyser quelques cas de figure concernant des entreprises multinationales latino-américaines et établir un plan d'action syndicale coordonné avec le réseau syndical régional.

Experts invités: Un représentant de l'Institut de l'Observatoire social (IOS), Brésil

	Ecole nationale syndicale (ENS), Colombie
	Un représentant de l'Université de la République, Uruguay
Observateurs:	Faculté latino-américaine de sciences sociales (FLACSO), Argentine
	Coordination des centrales syndicales du cône Sud
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale
Langue de travail:	Espagnol

I/28. Stage sous-régional de formation syndicale des syndicalistes sur l'amélioration de la productivité pour la promotion de l'emploi, des salaires et de la négociation collective en Afrique

Date proposée:	19-23 novembre 2012
Lieu:	Lusaka, Zambie
Financement:	JTUC-RENGO ¹⁷ (50 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (35 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Botswana, Kenya, Mali, Maurice, Swaziland, République-unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe
Composition:	
Représentants des travailleurs:	14
Objectifs du stage:	<ul style="list-style-type: none"> i) renforcer le rôle des syndicats dans le partage des gains découlant de l'amélioration de la productivité sous forme d'accroissement des possibilités d'emploi, d'augmentation des salaires et de renforcement de la négociation collective; ii) permettre aux participants de prendre part aux efforts nationaux visant à améliorer la productivité et la compétitivité et à créer des possibilités d'emploi et des mécanismes destinés à renforcer le dialogue social et la négociation collective.

¹⁷ Confédération japonaise des syndicats.

Experts invités:	JTUC-RENGO Confédération syndicale internationale - Afrique Organisation de l'Unité syndicale africaine (OUSA)
Observateurs:	Un représentant des employeurs Un représentant gouvernemental
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 122) sur la politique de l'emploi, 1964; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; et convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981
Langue de travail:	Anglais

I/29. Réunion régionale à l'intention des éducateurs syndicaux sur le renforcement des syndicats par l'éducation syndicale

Date proposée:	5-12 décembre 2012
Lieu:	Kuala Lumpur, Malaisie
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (70 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Bangladesh, Cambodge, Chine, Inde, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Thaïlande et Viet Nam
Composition:	
Représentants des travailleurs:	26 (deux par pays)
Objectifs de la réunion:	i) créer un vivier régional d'éducateurs syndicaux possédant les compétences et les connaissances voulues en matière d'éducation et de formation; ii) participer au renforcement de l'éducation syndicale dans la région.
Expert invité:	Un consultant en éducation syndicale
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; et convention (n° 140) sur le congé-éducation payé, 1974

Langue de travail: Anglais

I/30. Formation régionale à l'intention des juristes sur l'utilisation des normes internationales du travail devant les tribunaux nationaux, en particulier dans le domaine de la liberté syndicale

Date proposée: 12-14 décembre 2012

Lieu: Addis Abeba, Ethiopie

Financement: Gouvernement de la Norvège (20 000 dollars E.-U.)
CSBO (10 000 dollars E.-U.)
CTBO (5 000 dollars E.-U.)

Couverture géographique: Afrique du Sud, Botswana, Ethiopie, Ghana, Kenya, Libéria, Malawi, Nigéria, Rwanda, Sierra Leone, Swaziland, République-Unie de Tanzanie, Ouganda, Zambie et Zimbabwe

Composition:

Représentants des travailleurs: 20

Objectifs de la formation:

- i) initier les participants au système des normes internationales du travail;
- ii) expliquer dans quel contexte et de quelle manière les juristes peuvent invoquer le droit international du travail;
- iii) montrer aux participants comment l'on peut se prévaloir des normes internationales du travail devant les juridictions dans des domaines clés tels que la liberté syndicale et le droit à la négociation collective.

Observateurs: Trois juristes d'Ethiopie

Normes internationales du travail et autres textes pertinents: Les normes relatives à la liberté syndicale et à la négociation collective feront l'objet d'une attention toute particulière

Langue de travail: Anglais

Relations professionnelles et relations d'emploi**I/31. Séminaire régional sur le dialogue social
et le tripartisme en Amérique latine**

Date proposée:	28-30 novembre 2012
Lieu:	Lima, Pérou
Financement:	Gouvernement de l'Espagne (95 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Argentine, Chili, Equateur, Guatemala, Panama et Pérou
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	11 (un représentant de l'Equateur; deux représentants de chacun des autres pays)
b) représentants des employeurs:	11 (un représentant de l'Equateur; deux représentants de chacun des autres pays)
c) représentants des travailleurs:	11 (un représentant de l'Equateur; deux représentants de chacun des autres pays)
Objectifs du séminaire:	<ul style="list-style-type: none">i) démontrer l'utilité des bonnes pratiques dans le domaine du dialogue social et échanger des informations sur l'expérience acquise, les enseignements tirés et les sources de préoccupation afin de décrire succinctement la situation en matière de dialogue social et de tripartisme dans la région;ii) mettre en évidence la nécessité d'intégrer le principe d'égalité entre les sexes dans le dialogue social tripartite et montrer les apports du programme à cet égard;iii) indiquer les domaines dans lesquels des mesures pourraient être prises en vue d'obtenir des résultats durables;iv) mettre en avant les possibilités de proposer un dialogue social aux jeunes.
Experts invités:	Cinq experts
Observateurs:	Confédération syndicale des commissions ouvrières (CCOO) Union générale des travailleurs (UGT)

	Confédération espagnole des organisations d'employeurs (CEOE)
	Agence espagnole de coopération internationale pour le développement (AECID)
Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 87) sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, 1948; convention (n° 98) sur le droit d'organisation et de négociation collective, 1949; convention (n° 144) sur les consultations tripartites relatives aux normes internationales du travail, 1976; convention (n° 150) sur l'administration du travail, 1978; convention (n° 154) sur la négociation collective, 1981; et recommandation (n° 152) sur les consultations tripartites relatives aux activités de l'Organisation internationale du Travail, 1976
Langue de travail:	Espagnol

Activités sectorielles

I/32. Réunion interrégionale sur la lutte contre le travail forcé dans la pêche

Date proposée:	19-20 juillet 2012
Lieu:	Turin, Italie
Financement:	Gouvernement de l'Irlande (20 000 dollars E.-U.) Budget ordinaire de l'OIT (20 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Afrique du Sud, Brésil, République de Corée, Espagne, Mauritanie, Myanmar, Norvège et Thaïlande
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	8
b) représentants des employeurs:	4
c) représentants des travailleurs:	4
Objectifs de la réunion:	i) obtenir l'adhésion des mandants en vue d'une poursuite des activités de recherche et de renforcement des capacités relatives au travail forcé dans la pêche;

- ii) proposer des mesures pour renforcer la capacité des mandants de lutter efficacement contre le travail forcé dans la pêche, notamment en assurant la promotion des normes internationales du travail, d'initiatives fondées sur le marché et d'autres dispositifs;
- iii) identifier les grands interlocuteurs dont la contribution sera utile pour parvenir à une stratégie globale et coordonnée contre le travail forcé dans la pêche.

Experts invités:

Un spécialiste de la pêche illégale, clandestine ou non réglementée

Un spécialiste de la traite des personnes et du travail forcé dans le secteur de la pêche

Observateurs:

Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

Organisation internationale pour les migrations (OIM)

Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)

Organisation maritime internationale (OMI)

Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE)

Organisation internationale des employeurs (OIE)

Confédération syndicale internationale (CSI)

Fédération internationale des ouvriers du transport (ITF)

Union internationale des travailleurs de l'alimentation, de l'agriculture, de l'hôtellerie-restauration, du tabac et des branches connexes (UITA)

Collectif international d'appui à la pêche artisanale (CIAPA)

Association maritime chrétienne internationale (ICMA)

Environmental Justice Foundation (EJF)

Marine Stewardship Council (MSC)

Normes internationales du travail pertinentes:	Convention (n° 29) sur le travail forcé, 1930; convention (n° 97) sur les travailleurs migrants (révisée), 1949; convention (n° 105) sur l'abolition du travail forcé, 1957; convention (n° 143) sur les travailleurs migrants (dispositions complémentaires), 1975; et convention (n° 188) sur le travail dans la pêche, 2007
Langues de travail:	Anglais et espagnol

Administration et inspection du travail

I/33. Forum régional sur le partage des connaissances: L'inspection du travail et le secteur du travail domestique

Date proposée:	11-12 octobre 2012
Lieu:	Lisbonne, Portugal
Financement:	Budget ordinaire de l'OIT (40 000 dollars E.-U.)
Couverture géographique:	Belgique, Bulgarie, Espagne, France, Irlande, Pays-Bas, Portugal et Suède
Composition:	
a) représentants gouvernementaux:	16 (deux de chaque pays)
b) représentants des employeurs:	9 (deux du Portugal, un de chaque autre pays)
c) représentants des travailleurs:	9 (deux du Portugal, un de chaque autre pays)
Objectifs du forum:	<ul style="list-style-type: none"> i) partager des connaissances et des expériences sur l'application de la législation, ainsi que sur les moyens d'assurer cette application, dans le secteur du travail domestique; ii) rassembler les informations qui permettront de constituer un dossier complet sur l'application de la législation dans le secteur domestique.
Observateurs:	<p>Commission européenne</p> <p>Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail</p> <p>Agence européenne pour la santé et la sécurité au travail</p>
Normes internationales du travail et autres textes pertinents:	Convention (n° 189) sur les travailleuses et travailleurs domestiques, 2011; recommandation (n° 201) sur les travailleuses et travailleurs

domestiques, 2011; ainsi que les conclusions sur l'administration et l'inspection du travail adoptées par la Conférence à sa session de 2011

Langues de travail: Anglais, français et espagnol

Partie II. Informations additionnelles

Secteur de la protection sociale

II/1. Réunion sous-régionale sur la santé et la sécurité au travail et l'environnement dans les Caraïbes¹⁸

Date initiale: 8-9 février 2012
Nouvelle date: 17-19 octobre 2012
Lieu initial: Barbade
Nouveau lieu: Port-of-Spain, Trinité-et-Tobago

Secteur de l'emploi

II/2. Troisième atelier régional sur la validation des compétences professionnelles¹⁹

Date initiale: 25-27 juillet 2012
Nouvelle date: 5-7 septembre 2012
Lieu initial: Guatemala City, Guatemala
Nouveau lieu: La Antigua, Guatemala

II/3. Conférence régionale sur les emplois verts en Asie²⁰

Date initiale: 20-22 juin 2012
Nouvelle date: 29-31 août 2012

¹⁸ Document GB.313/Inf.2, I/8.

¹⁹ Document GB.315/Inf.2, I/3.

²⁰ Document GB.315/Inf.2, I/4.

Autres experts invités:

Trois représentants du ministère malaisien de l’Energie,
des Technologies vertes et de l’Eau

Cinq représentants du gouvernement de l’Indonésie

Trois représentants d’établissements universitaires
indonésiennes

Deux représentants indonésiens de l’industrie

Genève, le 8 novembre 2012

Calendrier des colloques, séminaires, ateliers et réunions analogues approuvés

<i>Date</i>	<i>Titre de la réunion</i>	<i>Lieu</i>
AFRIQUE		
2012		
19-23 novembre	Stage sous-régional de formation syndicale des syndicalistes sur l'amélioration de la productivité pour la promotion de l'emploi, des salaires et de la négociation collective en Afrique	Lusaka, Zambie
26-28 novembre	Colloque sous-régional sur le thème «Comment se réinventer dans le monde de demain: Le nouveau défi pour les organisations d'employeurs en Afrique»	Port-Louis, Maurice
12-13 décembre	Forum régional sur l'Accord de partenariat économique (APE) entre l'Union européenne et l'Afrique de l'Ouest: Dimensions économiques et sociales et développement durable	Dakar, Sénégal
12-14 décembre	Formation régionale à l'intention des juristes sur l'utilisation des normes internationales du travail devant les tribunaux nationaux, en particulier dans le domaine de la liberté syndicale	Addis Abeba, Ethiopie
ASIE ET PACIFIQUE		
2012		
19-23 novembre	Neuvième atelier international de formation financée par des bourses consacré aux approches participatives destinées à améliorer la sécurité et la santé au travail dans les PME et dans le secteur informel	Incheon, République de Corée
27-30 novembre	Réunion régionale sur l'amélioration des statistiques du travail en vue de mesurer le travail décent en Asie et dans le Pacifique	Bangkok, Thaïlande
5-12 décembre	Réunion régionale à l'intention des éducateurs syndicaux sur le renforcement des syndicats par l'éducation syndicale	Kuala Lumpur, Malaisie
AMÉRIQUE LATINE ET CARAÏBES		
2012		
14-15 novembre	Atelier sous-régional sur la sécurité et la santé au travail dans le secteur de la construction	San Salvador, El Salvador
19-21 novembre	Atelier régional sur les stratégies des syndicats vis-à-vis des multinationales latino-américaines	Montevideo, Uruguay
28-30 novembre	Séminaire régional sur le dialogue social et le tripartisme en Amérique latine	Lima, Pérou
EUROPE		
2012		
11-15 novembre	Voyage d'étude sur les politiques et programmes en matière de migrations de main-d'œuvre	Rome, Italie
3-4 décembre	Réunion régionale pour les employeurs sur le thème «Les femmes dans la gestion d'entreprise»	Kiev, Ukraine
INTERRÉGIONAL		
2012		
22-23 novembre	Conférence interrégionale sur l'amélioration de la protection sociale et la promotion de l'emploi	Bruxelles, Belgique